

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7393288101

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7393288101>

Cette annonce a été mise en ligne le **28 janvier 2025** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

*SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES 15 Avenue René
Gasnier
15 avenue René Gasnier
49100 ANGERS*

AVIS AUX CREANCIERS ANTERIEURS - SUSPENSION DES POURSUITES

PROCEDURE ART 29-3 DE LA LOI 10/07/1965

Aux termes d'une ordonnance en date du 16 novembre 2024, Monsieur le Président du Tribunal Judiciaire d'Angers a désigné la SELARL AJ UP, représentée par Maître Christophe DOLLEY, 2 rue Bel Air, 49000 ANGERS, en qualité d'Administrateur Provisoire du Syndicat des copropriétaires « 15 Avenue René Gasnier » 15 avenue René Gasnier – 49100 ANGERS.

L'ordonnance emporte suspension de l'exigibilité des créances antérieures en application du I de l'article 29-3 de la loi du 10 juillet 1965 pour une période de 12 mois et interdit toutes actions en justice pour cette même période.

Le siège de l'Administration provisoire est fixé 2 rue Bel Air – 49018 ANGERS, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et actes relatifs au Syndicat des copropriétaires devront être signifiés.

Pour avis,

*SELARL AJUP - Christophe DOLLEY
L'Administrateur Provisoire*

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

